

Ecrit par Echo du Mardi le 10 juillet 2023

SAS ANSOUIS IMMOBILIER



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 septembre 2024 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 10 juillet 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 24 juin 2023 de la SAS ANSOUIS IMMOBILIER :

Capital: € 10.000

Siège social: 84240 ANSOUIS - 833, Chemin des Hautes Terres

Objet : La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

- Toutes activités de marchand de biens, transactions immobilières et commerciales, gestion de locations, services de conciergerie, administrations de biens, cession et transmission d'entreprises, assistance dans le domaine des fusions, acquisitions et cessions de sociétés, débarras et nettoyage de biens immobiliers pour particuliers et professionnels et stockage, location ou revente des biens issus desdits débarras ou nettoyage, ainsi que l'achat, la revente et la location de matériels et fournitures pour particulier ou professionnel, service aux entreprises et aux particuliers ainsi que plateforme de mise en relation entre particuliers ou professionnels.
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,





Ecrit par Echo du Mardi le 10 juillet 2023

commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément de toutes cessions d'actions par décision collective extraordinaire à l'exception de la cession d'actions par l'associé unique.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. Damien MANN, de nationalité française, domicilié à 84240 ANSOUIS - 833, Chemin des Hautes Terres.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

RCS: AVIGNON

Pour avis, Le Président